



PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2020-2021

CENTRE DE SERVICES
PARTAGÉS DU QUÉBEC



TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
Présentation du Centre de services partagés du Québec.....	3
Responsabilités du Centre en vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.....	4
Comité du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	5
Consultation des personnes handicapées	6
Développement durable	6
Bilan des réalisations pour l'année 2019-2020.....	7
Plan d'action déterminant les mesures prévues pour l'année 2020-2021.....	13
Adoption et diffusion du plan d'action	16
Pour nous joindre.....	16

INTRODUCTION

Le 21 mars 2019, dans le cadre du dépôt du budget, le gouvernement du Québec a annoncé la création de deux nouveaux organismes, le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et Infrastructures technologiques Québec (ITQ) visant à regrouper les principaux champs d'activités du Centre de services partagés du Québec (Centre) au sein de deux entités, une dédiée aux achats regroupés en approvisionnement et en services et l'autre consacrée aux technologies de l'information. Au terme de la période de transition qui s'amorçait alors, après la mise sur pied des deux nouveaux organismes et le redéploiement de certains services au sein d'autres ministères ou organismes, le Centre cessait ses activités.

L'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi n° 37, visant, principalement, à instituer le CAG et ITQ, le 20 février 2020. Depuis, il a été précisé que la date d'entrée en fonction des nouveaux organismes est le 1^{er} septembre 2020, moment qui marque également la dissolution du Centre.



C'est dans ce contexte que le Centre dépose son dernier Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) 2020-2021 qui comprend le bilan pour les mesures prises au cours de l'année comprise entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020 et le plan d'action pour la période du 1^{er} avril au 31 août 2020, en vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées¹ en vue de leur intégration scolaire professionnelle et sociale* (chapitre E-20.1).

PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

La mission

Le Centre a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles. À cette fin, il vise notamment à rationaliser et à optimiser les services de soutien administratif aux organismes tout en s'assurant de leur qualité et de leur adéquation à leurs besoins. Il se préoccupe de la disponibilité de ses services en région et de l'impact économique régional de son action. Il privilégie également le développement d'une expertise en matière de services administratifs.

L'effectif

Au 31 mars 2020, le nombre total d'effectifs réguliers du Centre (excluant les occasionnels) est de 1881 personnes.

Représentativité des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier

Au 31 mars 2019		Au 31 mars 2020	
Réguliers	Pourcentage	Réguliers	Pourcentage
25	1,4 %	28	1,5 %

1 Une personne handicapée est une «personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes». (Source : paragraphe g de l'article 1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle*).

La clientèle

Le Centre fournit ses services aux clientèles suivantes, et ce, dans toutes les régions du Québec :

- ▶ ministère et organismes du gouvernement du Québec (MO);
- ▶ établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
- ▶ établissements du réseau de l'éducation;
- ▶ municipalités;
- ▶ entreprises du gouvernement.

Le Centre offre également des produits et services aux citoyens, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux.

L'emplacement des bureaux et leurs principales caractéristiques physiques

Les bureaux du Centre sont situés à différents emplacements sur le territoire québécois, soit Québec, Montréal, Rimouski et Saguenay. La Société québécoise des infrastructures (SQI) est responsable de l'application des exigences relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées pour tous les immeubles occupés par le Centre, que ce soit à titre de propriétaire ou de locataire.

RESPONSABILITÉS DU CENTRE EN VERTU DE LA LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES EN VUE DE LEUR INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées

En vertu de l'article 61.1 de la Loi, le plan d'action doit contenir trois éléments principaux, soit une liste des obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités du Centre, un bilan des mesures réalisées dans la dernière année ainsi que les mesures prévues pour l'année à venir dans le but de réduire ces obstacles.



La politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*

L'article 26.5 de la Loi prévoit que le gouvernement établit une politique visant à ce que les MO se dotent de mesures d'accommodement raisonnables permettant aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents, quelle que soit leur forme, et aux services offerts au public.

Ainsi, selon cette politique adoptée en décembre 2006, les MO doivent rendre compte des informations suivantes dans leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées :

- ▶ nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public;
- ▶ mesures d'accommodement dont ils se sont dotés pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à leurs documents et à leurs services.

Pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020, le Centre ne dénombre aucune plainte de personnes handicapées en ce qui concerne l'accès aux documents et aux services offerts au public.

Les documents présents sur les plateformes Web du Centre sont conformes aux standards transitoires d'accessibilités Web pour les sites existants. Conscient de l'obligation d'accommodement qui découle de la *Politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, le Centre s'assure de respecter, dans la mesure du possible, les demandes particulières émises en ce qui a trait aux médias adaptés.

De plus, en 2019-2020, le Centre, en collaboration avec le SCT, a permis à 535 candidates et candidats de se présenter à une séance d'examen adaptée à leurs besoins.

La politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité

Le gouvernement du Québec a adopté la *Politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* en juin 2009, dans le but d'accroître la participation sociale des personnes handicapées sur un horizon de 10 ans. Le Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux (PEG) est l'un des outils privilégiés pour mettre en œuvre cette politique. Le Centre a fourni, au cours de l'année 2019, les informations requises concernant l'engagement 12 afin de permettre à l'OPHQ de compléter le bilan 2018-2019 des engagements du PEG. Ce bilan sera par la suite présenté au Comité de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la *Politique À part entière* et au conseil d'administration de l'OPHQ pour adoption.

La coordination de services aux personnes handicapées

L'article 61.4 de la Loi précise que les MO doivent procéder à la nomination d'un coordonnateur de services aux personnes handicapées au sein de leur organisation. Depuis 2008-2009, le Centre s'assure qu'une personne est désignée pour exercer cette fonction.

COMITÉ DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées veille au respect et à la mise en œuvre des obligations du Centre conformément à la Loi. À ce titre, il élabore le plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH), le met en œuvre et en effectue le suivi. La coordination du comité est réalisée par le coordonnateur de services aux personnes handicapées. Les différents secteurs de l'organisation sont représentés au sein du comité. Plus particulièrement, des représentants des services internes (en soutien à l'organisation) des secteurs suivants y siègent :

- ▶ communications ;
- ▶ aménagement.
- ▶ ressources humaines ;

En ce qui concerne les services offerts aux MO ou ceux dont bénéficient les citoyens, les secteurs suivants sont représentés :

- ▶ acquisitions² ;
- ▶ services de dotation gouvernementale.
- ▶ services de communication ;

2 Au 1^{er} avril 2020, en matière d'acquisitions, le Centre agit autant pour lui-même que pour des MO. Ainsi, il s'assure que les achats qu'il effectue pour ses propres besoins répondent aux critères de l'approvisionnement accessible tel que le prévoit la Loi. Par ailleurs, dans le cadre de son service d'acquisition de biens et de services, il peut offrir la possibilité aux MO de tenir compte de ces mêmes critères.

De plus, afin d'assurer une vigie dans tous les domaines de l'organisation de même qu'un support dans la réalisation des actions, chaque vice-présidence ainsi que la Direction des communications (DCOM) et le Secrétariat général (SG) sont également représentés. Les vice-présidences du Centre sont la Vice-présidence à la gestion corporative et contractuelle (VPGCC), la Vice-présidence des services aux organisations (VPSO), la Vice-présidence aux solutions d'affaires (VPSA) et la Vice-présidence aux services d'infrastructures (VPSI).

Le comité s'est réuni à 2 reprises en 2019-2020 et un suivi semestriel des mesures a été présenté au comité de direction du Centre.

CONSULTATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Au cours de l'année 2019-2020, le comité du PAPH a nommé une personne handicapée à titre de membre permanent. Cet ajout, en plus d'offrir une meilleure représentation, permet au comité d'améliorer sa compréhension des obstacles liés à l'intégration des personnes handicapées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Loi sur le développement durable (chapitre D-8.1.1) définit 16 principes³ qui doivent être pris en compte par l'ensemble des MO dans leurs interventions. Les mesures prévues dans le PAPH sont principalement liées aux principes de santé et de qualité de vie au travail, d'équité et de solidarité sociale ainsi que de production et de consommation responsables.

3 Les 16 principes de développement durable sont les suivants : santé et qualité de vie, équité et solidarité sociale, protection de l'environnement, efficacité économique, participation et engagement, accès au savoir, subsidiarité, partenariat et coopération intergouvernementale, prévention, précaution, protection du patrimoine culturel, préservation de la biodiversité, respect de la capacité de support des écosystèmes, production et consommation responsables, pollueur payeur et internalisation des coûts.

BILAN DES RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2019-2020

Les tableaux suivants présentent le bilan des réalisations du Centre pour l'année 2019-2020, produit en application de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Bilan des réalisations pour l'année 2019-2020

1 | MESURES RELEVANT DE LA MISSION DU CENTRE

	OBJECTIFS / BESOINS	MESURES D'AMÉLIORATION	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS 2019-2020
1.1	Adapter les processus de qualification.	Continuer de communiquer avec chaque candidat ayant signalé une incapacité au moment de son inscription à un processus de qualification pour définir ses besoins particuliers.	En continu	Lors de l'inscription à un processus de qualification sous la responsabilité du Centre, les candidats ayant signifié un besoin d'adaptation pour une séance d'examen ont été contactés afin de valider leur situation.
		Mettre en place les mesures logistiques requises en ce qui a trait à l'organisation et à la tenue de séances d'examen dans le cadre des processus de qualification (selon les recommandations du SCT).	En continu	En 2019-2020, le Centre, en collaboration avec le SCT, a permis à 535 candidates et candidats de se présenter à une séance adaptée à leurs besoins.
1.2	Au Centre et dans la fonction publique, par l'intermédiaire du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH), assurer une représentation des personnes handicapées qui soit à l'image de la société québécoise.	Poursuivre les efforts nécessaires afin de maintenir au Centre le taux de représentativité des personnes handicapées.	En continu	Au 31 mars 2020, le taux de représentativité des personnes handicapées au sein de l'effectif du Centre était de 1,5 %, soit 28 employés réguliers ayant un handicap, sur un total de 1881 employés réguliers. Les conseillers en dotation du Centre sensibilisent régulièrement les gestionnaires quant à l'importance d'accorder la priorité, si applicable, aux membres de groupes cibles afin de pourvoir les emplois réguliers.
		Augmenter le nombre de projets d'emplois financés dans le cadre du PDEIPH.	En continu	PDEIPH Pour l'année 2019-2020, le Centre a soumis un projet d'emploi qui a été sélectionné et qui a démarré dans la cohorte de l'automne 2019. Le Centre assure la gestion du PDEIPH à l'échelle gouvernementale. Sur un objectif de 35 projets, 26 projets ont pu être démarrés : 15 dans la cohorte du printemps 2019 et 11 dans celle de l'automne 2019. Une boîte courriel a été créée afin de faciliter la réception des candidatures du PDEIPH envoyées par les services spécialisés de main-d'œuvre, présents dans toutes les régions administratives.

	OBJECTIFS / BESOINS	MESURES D'AMÉLIORATION	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS 2019-2020
1.3	Promouvoir les programmes d'employabilité pouvant mener à l'obtention d'un emploi.	Maintenir les efforts de promotion du PDEIPH.	En continu	<p>Les directions des ressources humaines des MO ont été sensibilisées au PDEIPH lors de la rencontre annuelle des répondants ministériels du PDEIPH qui s'est tenue le 18 octobre 2019. Des communications périodiques sont également effectuées auprès des répondants afin, notamment, de les informer de l'avancement des projets d'emploi au sein de leur organisation et des activités du programme.</p> <p>Au cours de l'année financière 2019-2020, la promotion du programme a été réalisée lors de 23 événements promotionnels tels que les salons de recrutement, des conférences dans les établissements d'enseignement ainsi que par la publication des différents projets d'emplois sur le site Web d'Emploi-Québec. De plus, les répondants régionaux entretiennent des relations étroites avec les intervenants des services spécialisés de main-d'œuvre pour les personnes handicapées pour faire connaître le programme et les projets d'emplois auprès de leur clientèle.</p> <p>Les gestionnaires du Centre ont été informés par une note datée du 4 novembre 2019, d'une nouvelle période d'appel de dépôt de projets du PDEIPH pour l'année 2020-2021.</p>
1.4	Outiller les conseillers en acquisition dans l'acquisition de produits inclusifs et adaptés.	<p>Compléter la section de l'outil concernant les critères des produits inclusifs et adaptés, destinée aux conseillers en acquisition.</p> <p>Effectuer une sensibilisation auprès des conseillers relativement à ce type d'acquisition.</p>	<p>Juin 2020</p> <p>Décembre 2019</p>	<p>La liste de contrôle pour des acquisitions écoresponsables a été révisée, tel que prévu dans le Plan d'action en développement durable (PADD) 2018-2021, et une section concernant les produits inclusifs et adaptés a été ajoutée à l'outil pour la prise en compte des critères écoresponsables.</p> <p>Un document de présentation traitant de l'approvisionnement accessible aux personnes handicapées (volet équipements de bureau) développé par l'OPHQ, en collaboration avec le Centre, a été transmis le 30 septembre 2019 aux conseillers en acquisition et rendu disponible à la clientèle sur le portail d'approvisionnement du Centre.</p> <p>Un atelier d'information et de sensibilisation sur l'approvisionnement accessible a été proposé aux conseillers en acquisition de différents MO. Cet atelier a eu lieu le 5 décembre 2019 en présence d'une quinzaine de conseillers.</p> <p>Le 7 février 2020, le conseil d'administration du Centre a adopté la Politique d'acquisitions écoresponsables qui inclut le concept d'accessibilité universelle, une approche inclusive pour des biens ou services accessibles pour tous.</p>

2 | MESURES LIÉES À L'ACCESSIBILITÉ EN L'EMPLOI

	OBJECTIFS / BESOINS	MESURES D'AMÉLIORATION	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS 2019-2020
2.1	S'assurer que les personnes handicapées ont l'information concernant les services offerts en matière d'accessibilité, de sécurité et d'ergonomie.	Informar les personnes handicapées des services disponibles à leur égard.	Décembre 2019	<p>La boîte courriel SPH@cspq.gouv.qc.ca a été instaurée afin de recevoir les commentaires et les suggestions concernant les services aux personnes handicapées.</p> <p>Une nouvelle section dans l'intranet dédiée aux services aux personnes handicapées a été mise en place. Elle présente notamment le PAPH, des liens vers différents documents d'intérêt, la liste des membres du comité, l'adresse de la boîte courriel et un rappel des services en ergonomie.</p> <p>Une mention a été ajoutée pour faciliter l'identification des actions spécifiques aux personnes handicapées dans la section Ergonomie de l'intranet.</p> <p>Les services aux personnes handicapées sont présentés, lors de chaque rencontre d'accueil des nouveaux employés.</p>
2.2	Sensibiliser les gestionnaires à l'importance d'offrir un accueil adapté en fonction de la condition de la personne handicapée nouvellement embauchée.	Promouvoir le guide d'accueil organisationnel auprès des gestionnaires et des intervenants dans l'accueil des nouveaux employés.	Décembre 2019	<p>Le guide de l'employé inclut un texte de présentation du PAPH et il fait mention de la nouvelle boîte courriel (SPH@cspq.gouv.qc.ca).</p> <p>Une note transmise aux gestionnaires le 26 février 2020 fait mention du guide de l'employé et la section ergonomie sur l'intranet.</p>

	OBJECTIFS / BESOINS	MESURES D'AMÉLIORATION	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS 2019-2020
2.3	Informer et sensibiliser le personnel du Centre quant à la réalité des personnes handicapées.	Diffuser le PAPH 2019-2020 à l'ensemble du personnel dans l'intranet et publier une actualité.	Septembre 2019	Une actualité a été publiée dans l'intranet, le 31 juillet 2019, au sujet du dépôt du plan d'action 2019-2020. Elle rappelle les mesures d'amélioration liées aux résultats du sondage de février 2019 incluses dans le PAPH.
2.4		Promouvoir la Semaine québécoise des personnes handicapées.	Juin 2019	Une actualité a été publiée dans l'intranet, le 3 juin 2019, invitant les gens à consulter le site Web de l'OPHQ et rappelant la définition d'une personne handicapée selon la Loi.
2.5		Réaliser des activités de sensibilisation du personnel visant à contribuer à l'intégration des personnes handicapées.	En continu	Le 4 juin 2019, la Semaine québécoise des personnes handicapées a été soulignée à la VPSO en invitant des employés à utiliser un fauteuil roulant prêté par l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec. Plusieurs employés se sont déplacés en fauteuil roulant sur leur lieu de travail, sensibilisant ainsi leurs collègues à la réalité quotidienne des personnes à mobilité réduite. Un calendrier d'activités de communication a été produit pour sensibiliser les employés et les gestionnaires du Centre à la réalité des personnes handicapées.

3 | MESURES LIÉES À L'ACCESSIBILITÉ DES DOCUMENTS

	OBJECTIFS / BESOINS	MESURES D'AMÉLIORATION	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS 2019-2020
3.1	S'assurer que le site Web du Centre demeure conforme aux standards gouvernementaux sur l'accessibilité.	Poursuivre l'application des normes relatives à l'accessibilité des sites Web gouvernementaux pour les personnes handicapées.	En continu	Le Centre a poursuivi l'application des normes transitoires d'accessibilité dans l'intranet et sur le site Web du Centre.
3.2	Former les employés de la DCOM, dont les tâches sont en lien avec les espaces numériques, sur l'accessibilité du Web lorsque requis.	En continu	En continu	Puisque le site Web du Centre sera bientôt migré sur la plateforme Québec.ca, la recherche d'une formation sera réévaluée après la mise sur pied d'ITQ et du CAG.
3.3	Offrir aux ministères et aux organismes (MO) des services en matière d'accessibilité des documents téléchargeables.	Poursuivre la prestation de services en matière d'accessibilité des documents téléchargeables.	En continu	Huit MO ont eu recours aux services entre le 1 ^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020, pour un total de dix mandats.

4 | MESURES LIÉES À L'ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE

OBJECTIFS / BESOINS	MESURES D'AMÉLIORATION	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS 2019-2020
<p>4.1</p> <p>Fournir aux personnes handicapées un environnement accessible.</p>	<p>Mettre en place un processus visant à s'assurer que, pour tous les bâtiments occupés par le Centre, l'application des exigences relatives à l'accessibilité des personnes handicapées soit vérifiée lors de réaménagement ou de renouvellement de bail.</p>	<p>Décembre 2019</p>	<p>Le Centre respecte les normes de conception sans obstacle du code de la construction du Québec lors du réaménagement des locaux.</p> <p>Au 880, chemin Sainte-Foy, un système d'ouverture de porte automatique et une barre d'appui facilitant les déplacements d'un employé à mobilité réduite ont été installés, à la suite 7.40, de même qu'un système d'ouverture de porte automatique au 10^e étage afin de faciliter les déplacements de deux employés.</p> <p>Au 1500, rue Cyrille-Duquet, un système d'ouverture de porte automatique a été posé au local 1.116C afin de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.</p> <p>Le 16 mai 2019, une formation a été donnée au 1020, route de l'Église aux membres des équipes des mesures d'urgence (MU) incluant les accompagnateurs désignés des personnes handicapées.</p>
<p>4.2</p>	<p>Porter une attention particulière aux éléments ayant fait l'objet de commentaires de la part des répondants au sondage visant à mieux connaître les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.</p>	<p>Décembre 2019</p>	<p>Les nouvelles cafétérias du 880, chemin Sainte-Foy et du 1500, Cyrille-Duquet respectent les normes de conception sans obstacle du code de la construction du Québec.</p> <p>À l'édifice situé sur Cyrille-Duquet, la porte d'accès de la nouvelle cafétéria est maintenant munie d'un ouvre-porte automatique. Une toilette et une douche pour les personnes handicapées ont aussi été aménagées et sont munies d'un ouvre-porte automatique.</p> <p>Une entente a été prise avec l'entreprise de transport adapté pour faciliter l'arrivée et le départ des utilisateurs des bureaux du chemin Sainte-Foy. Ceux-ci ont également accès à un fauteuil au SS1, pendant qu'ils attendent leur véhicule.</p>

PLAN D'ACTION DÉTERMINANT LES MESURES PRÉVUES POUR L'ANNÉE 2020-2021

Le plan d'action 2020-2021 du Centre présente les mesures d'amélioration prévues pour réduire les obstacles afin d'assurer une meilleure intégration des personnes handicapées. Il couvre la période de cinq mois comprise entre le 1^{er} avril et le 31 août 2020, qui s'inscrit dans le contexte de la pandémie due à la COVID-19.

Plan d'action déterminant les mesures prévues pour l'année 2020-2021

1 | MESURES RELEVANT DE LA MISSION DU CENTRE

	OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS/ BESOINS	MESURES D'AMÉLIORATION	RESPONSABLES (DIRECTIONS ET SECTEURS D'ACTIVITÉ)	ÉCHÉANCE	INDICATEURS DE RÉSULTAT
1.1	Difficulté pour les personnes handicapées d'accéder à l'emploi.	Au Centre et dans la fonction publique, par l'intermédiaire du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH), assurer une représentation des personnes handicapées qui soit à l'image de la société québécoise.	Poursuivre les efforts nécessaires afin de maintenir au Centre le taux de représentativité des personnes handicapées.	VPGCC	En continu	Taux de représentativité des personnes handicapées. Nombre d'actions mises en œuvre.
			Augmenter le nombre de projets d'emplois financés dans le cadre du PDEIPH.	VPSO	En continu	Volet gouvernemental ⁴ : nombre de projets d'emplois déclenchés dans le cadre du PDEIPH.
1.2	Méconnaissance du PDEIPH de la part de certains MO et de la part de certaines personnes handicapées.	Promouvoir les programmes d'employabilité pouvant mener à l'obtention d'un emploi.	Maintenir les efforts de promotion du PDEIPH.	VPSO	En continu	Mesures prises pour la promotion du PDEIPH auprès des MO et du public.

4 Le Centre est chargé de l'administration du PDEIPH. Le secrétariat du Conseil du trésor est responsable de son élaboration et de son financement.

2 | MESURES LIÉES À L'ACCESSIBILITÉ EN EMPLOI

	OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS/ BESOINS	MESURES D'AMÉLIORATION	RESPONSABLES (DIRECTIONS ET SECTEURS D'ACTIVITÉ)	ÉCHÉANCE	INDICATEURS DE RÉSULTAT
2.1	Méconnaissance des obstacles à l'intégration des personnes handicapées.	Informier et sensibiliser le personnel du Centre quant à la réalité des personnes handicapées.	Promouvoir la Semaine québécoise des personnes handicapées.	DCOM SG	Juin 2020	Mise en place des actions prévues au plan de communication.

3 | MESURES LIÉES À L'ACCESSIBILITÉ DES DOCUMENTS

	OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS/ BESOINS	MESURES D'AMÉLIORATION	RESPONSABLES (DIRECTIONS ET SECTEURS D'ACTIVITÉ)	ÉCHÉANCE	INDICATEURS DE RÉSULTAT
3.1	Difficulté, pour les personnes handicapées, à avoir accès à l'information contenue dans le site Web du Centre.	S'assurer que le site Web du Centre demeure conforme aux standards gouvernementaux sur l'accessibilité.	Poursuivre l'application des normes relatives à l'accessibilité des sites Web gouvernementaux pour les personnes handicapées.	DCOM	En continu	Conformité du site Web aux standards sur l'accessibilité.
3.2	Difficulté, pour les personnes handicapées, à accéder aux documents téléchargeables.	Offrir aux MO des services en matière d'accessibilité des documents téléchargeables.	Poursuivre la prestation de services en matière d'accessibilité des documents téléchargeables.	VPSO	En continu	Nombre de MO ayant eu recours à ce service.

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021 du Centre a été approuvé en août 2020. Il est diffusé en version accessible sur le site [Québec.ca](http://Quebec.ca). Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur le présent plan d'action ou de s'en procurer une version papier en communiquant avec le Secrétariat général.

POUR NOUS JOINDRE

Coordination des services aux personnes handicapées

Secrétariat général d'ITQ

Courriel : SPH@itq.gouv.qc.ca

